# L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNÉ & Cie.
No. 81, rue Chartres.


CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
## WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
## JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

*NOUVELLE-ORLEANS:*
SAMEDI MATIN, 15 FEVRIER 1840.

Le journal officiel de la séance de la Chambre du 13, ne nous ayant été remis qu'hier, dans l'après-midi, nous avons été obligé d'en remettre la publication à lundi.

### MEETING WHIG.

A un meeting du parti de [illegible] tenu [illegible] paroisse de Jefferson, à l'Hôtel de [illegible], jeudi dernier, MM. Minville, V. Laborde, [illegible] ont été nommés délégués à la Convention [illegible] à la Convention de District pour y représenter cette paroisse.

Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette pas d'insérer le procès-verbal de cette assemblée qui a été telle qu'on pouvait la désirer.

Martin Van Buren est un aspirant candidat pour la Présidence. Quels sont donc ses droits à la plus haute dignité que puisse conférer un peuple libre? Qu'a-t-il fait pour mériter les suffrages de toute l'Union? Quels sont les titres qu'il peut faire valoir, en demandant l'appui du Nord? Pour obtenir le vote des Etats du Sud et de l'Ouest, qu'a-t-il fait pour le Sud? qu'a-t-il fait pour l'Ouest?

M. Van Buren est entré au pouvoir dans les circonstances les plus critiques où se soit trouvé notre pays depuis la fin de la seconde guerre contre la Grande-Bretagne. En quittant le fauteuil de la Présidence, le Général Jackson avait déclaré qu'il laissait "le grand peuple heureux et prospère." Bonheur éphémère! Prospérité illusoire! Car cette prospérité résultait de l'état de surexcitation où se trouvait le commerce, ce bonheur était fondé sur l'élan désordonné imprimé aux affaires par l'imprudente et désastreuse politique de l'administration. Le peuple des Etats-Unis était sur le penchant d'un abyme; et à peine le Président actuel était-il inauguré, que nous y tombâmes. L'adversité et la misère remplacèrent pour nous le bonheur et la prospérité. Les conséquences désastreuses révélation se [illegible] dans les actes du dernier Président.

Le commerce ruiné, les affaires paralysées, toute une nation succombant sous le poids d'un malheur qui n'épargne personne; telle est notre situation depuis deux ans, telle est notre situation actuelle.

Qu'a fait M. Van Buren pour alléger la souffrance universelle? Au lieu de réformer, à l'instar de son prédécesseur avait déclaré au crédit et aux institutions financières, il a continué la persécution avec une haine plus implacable encore. Au lieu d'arrêter la ruine, il en a hâté la marche. "Périsse le crédit! Périsse le commerce!" Tel a été le cri de ses partisans, et ces principes subversifs ont été mis en œuvre avec une cruauté et [illegible] persévérance. M. Van Buren avait promis de continuer la politique de son prédécesseur et il a tenu sa parole; toute la communauté a vu, toute la communauté a ressenti les *admirables* suites de ce merveilleux système!

De pareils faits ont-ils besoin de commentaires? Ne parlent-ils pas assez haut d'eux-mêmes? Et ne faudrait-il pas la plus aveugle obstination pour n'en point comprendre la portée? Si M. Van Buren ne pouvait pas détourner la ruine qui était la conséquence inévitable des projets insensés du général Jackson, il pouvait du moins en arrêter les progrès. Mais il était décidé à suivre les erremens de ce dernier; et la détresse, qui avait été préparée par Jackson, la détresse, qui a envahi le pays au commencement de l'administration de Van Buren, a continué depuis lors avec une rigueur qui n'a pas eu de relâche.

Et c'est en présence de pareils faits que Martin Van Buren vient demander au peuple sa réélection! La mérite-t-il? C'est au peuple à répondre.

Qu'on nous permette une seule observation. M. Van Buren dans deux messages successifs a déclaré, d'abord que "*le peuple compte trop sur le gouvernement*," puis que "*il n'est pas dans les attributions du gouvernement général de proposer un remède aux désordres du système de circulation.*" Dans ces deux déclarations se trouve l'histoire de son administration passée, le programme de son administration à venir. A en croire le Président, le gouvernement a tout pouvoir pour faire le mal, aucun pour le réparer. Le mal est dans ses attributions. Privilégié en quelque sorte pour détruire, il ne saurait faire rien rendre: souverain pour produire la détresse, il est impuissant à créer la prospérité!

Le peuple des Etats-Unis est il disposé à sanctionner une aussi monstrueuse doctrine en élevant une seconde fois à la présidence l'homme qui la professe? Les scrutins de novembre répondront.

### MEXIQUE.

Les nouvelles qui nous viennent du Mexique sont toujours d'une nature contradictoire. Tantôt on nous dit que les fédéralistes triomphent, tantôt que les centralistes sont tout puissans. Depuis quelque tems on nous parlait de la force croissante et des succès des fédéralistes; voilà qu'aujourd'hui on nous communique une lettre d'une date récente, qui présente les affaires sous un aspect tout-à-fait différent. Le correspondant, comme on le verra, est tout-à-fait dans le sens des centralistes; on peut malgré tout croire que les renseignemens qu'il donne sont exacts.

MATAMOROS, 15 janvier 1840.

Le 8 du courant, nous avons reçu l'agréable nouvelle que le général Arista avait défait les forces des fédéralistes près de Santinos; et hier, par estafette, nous avons appris que Canales avec un petit corps de troupes avait traversé le Rio Grande à Mier et que la plus grande partie des fédéralistes sont rentrés chez eux.

MATAMOROS, 19 janvier.

Les dispersions civiles sont, d'après toutes les apparences, terminées pour le moment dans cette portion du pays. Les habitans de la campagne apportent leurs produits et nos marchés prennent une physionomie prospère. Nos communications avec Montery sont rétablies et tout annonce le retour de la paix.

Un exprès, arrivé ce matin, nous annonce que le commandant des Texiens, nommé Canales, a été fait prisonnier et conduit à Montéry où très probablement il sera fusillé.

### NOUVELLES D'EUROPE.

Le paquebot Patrick Henry, capitaine Delano, arrivé le 1er février à New York, y a apporté des nouvelles de Liverpool jusqu'au 26, de Londres jusqu'au 25 et de Paris jusqu'au 23 au soir.

Les nouvelles sont généralement favorables: le marché monétaire est plus élastique et l'argent peut s'obtenir sur le continent à 3 pour cent. Le coton se vend facilement, cependant les prix ont fléchi de 1-4. Les arrangemens pris par M. Jaudon avec MM. Rothschild ont produit un excellent résultat. Les securités américaines ont repris faveur et ont donné lieu depuis peu à beaucoup d'affaires. En général on est parfaitement rassuré sur la solvabilité et la bonne volonté des Etats.

Les actions de la Banque des E. U. ont obtenu £18. 5 à 10.

Le mariage de la reine est fixé au 4 février.

Le *British Queen* a eu une pénible et longue traversée de New York à Londres et n'est arrivé à Gravesend que le 25 décembre: ayant à faire de grandes réparations, ce steamer ne repartira pour New-York que le 1er. mars.

Le paquebot Cambridge n'était pas arrivé.

Le steamer King William s'est perdu sur les côtes près de New Castle Harbor: tout l'équipage a été sauvé.

Une frégate anglaise *La Tribune* s'est échouée près de Tarragone sur les côtes d'Espagne et l'on ne peut la remettre à flot.

Lord Durham doit succéder, dit-on, à Lord Ponsonby en Turquie. Le parlement devait se réunir le 26.

La ligne de steamers de M. Cunard, commencera à naviguer en 1er. mai. Le steamer neuf *United States* quittera Liverpool le 20 avril.

A Liverpool le 24 décembre, on a vendu 250 balles coton.

*Glasgow*—Les faillites continuent à Glasgow. En peu de semaines il y en a eu pour $200,000 à 300,000.

### LE PAPE NEGROPHILE.

Le Saint Père a publié des lettres apostoliques sous la date du 3 décembre, prohibant la traite des nègres. (*Journaux anglais.*)

### FRANCE.

La situation d'Alger et le discours du Roi à l'ouverture des Chambres occupent toute l'attention publique.

INTERIEUR—La situation intérieure de la France est loin d'être prospère: la misère se fait sentir sur beaucoup de points, et elle pèse sur une bonne partie des classes inférieures de la capitale. Il ne faut pas cependant croire à ce sujet ce que disent quelques journaux anglais qui font un sombre tableau. La France souffre, il est vrai, mais elle est loin d'être aussi mal qu'elle tient la représentation. Cette souffrance, d'ailleurs, ne sera que passagère et ne se prolongera pas au delà de l'hyver.

Voici le discours du Roi à l'ouverture des Chambres qui a eu lieu, lundi 23 décembre:

MM. les Pairs et Députés,

Depuis la fin de la dernière session, la tranquillité intérieure à laquelle ont grandement contribué votre loyale assistance, n'a pas été troublée et j'ai eu l'occasion de recevoir de nouveaux témoignages de l'affection et de la confiance des Français.

L'aîné de mes fils en visitant cette année une grande partie de mon royaume, a remarqué, partout où il a passé, une grande activité, un véritable progrès industriel, le respect pour nos institutions et le [illegible] sur lequel il repose. Mon cœur a été profondément touché des marques d'attachement qui ont été données à mes fils, et ceux sentimens sont une garantie pour les travaux qui lui restent à faire sur [illegible] mer au tout tems, en tout lieu, pour le service de notre pays et pour l'honneur de la France.

Nos relations avec les puissances étrangères ont conservé le caractère pacifique que commande l'intérêt de l'Europe.

Notre position, de concert avec celui d'Angleterre, a conservé cet esprit d'union et de concorde entre les deux pays et assuré l'indépendance et la sécurité [illegible] de l'Empire Ottoman. Il sera toujours dans nos intérêts de conserver l'intégrité de cet empire dont l'existence importe tant à la paix générale.

Nos efforts ont réussi à arrêter dans l'Orient des hostilités que nous aurions voulu prévenir, et quelques autres événemens [illegible] qui résultent de la diversité des intérêts, nous nous [illegible] que nos [illegible] des grandes puissances amèneront bientôt une équitable transaction.

Un grand changement s'est opéré dans la situation de l'Espagne, et si nous avons le regret de ne pouvoir vous annoncer que la guerre qui a si long-tems désolé ce beau pays, est entièrement terminée, nous avons vu avec plaisir cependant que les amis de l'ordre ont [illegible] pour le rétablissement de la paix [illegible] de la Reine Isabelle II. Le pays en grande partie des provinces du Nord est pacifié et nous [illegible] que celles de l'Est ne tarderont pas à l'être.

---

[illegible] la Chambre des Députés de l'Algérie [illegible]

Les Arabes, [illegible] de sourdes [illegible] du Ministre à [illegible] qui les événemens de [illegible] l'Algérie [illegible]

En Afrique, de [illegible] dans le courant de [illegible] l'Algérie [illegible] sont à l'abri [illegible] cette [illegible] que la France [illegible]

L'attention [illegible] est déjà arrivé à Alger [illegible] de la guerre [illegible] protection [illegible]

L'état de nos finances nous permet [illegible] de dépenses. La question des sucres, qui était restée sans solution à la dernière session, a été provisoirement décidée durant l'absence des Chambres. Il [illegible] un projet de loi qui a pour but de garantir les intérêts [illegible]

La [illegible] des officiers et sous-officiers [illegible] vous sera présenté.

Votre attention sera appelée sur l'organisation du Conseil d'Etat, la propriété littéraire et l'instruction publique.

D'autres projets ayant pour objet la réglementation des positions civiles, l'exécution des principales lignes de chemin de fer, l'accroissement de notre puissance navale, le régime des prisons et l'introduction du système pénitentiaire vous seront également soumis.

Dans ces différens travaux, votre patriotisme éclairé recherchera toujours ce qui peut contribuer à accroître la prospérité publique et affermir les principes conservateurs de nos institutions. Il est de mon devoir de maintenir scrupuleusement ces principes; et le bonheur d'avoir accompli ma tâche sera la récompense de mes vœux. [illegible] Cette année déjà [illegible] de l'accomplissement du grand acte qui m'a fait monter au trône et durant ce tems je n'ai jamais invoqué en vain votre appui que je réclame encore. C'est avec vous et au milieu de vous que j'aime à féliciter la France des heureux progrès qu'elle a faits dans la voie de la civilisation et de la liberté, malgré les efforts tentés par des esprits inquiets et turbulens pour les entraver. Grâce à Dieu et à votre loyale assistance, ces efforts sont restés impuissans et les derniers vestiges des désordres disparaîtront bientôt devant la raison publique et la volonté nationale.

ALGER—Les attaques des Arabes contre les possessions françaises se renouvellent presque chaque jour.

Le 7 décembre, 2000 Arabes environ se présentèrent devant le camp de Blidah. Le colonel Changarnier ordonna immédiatement à deux escadrons de chasseurs d'aller à leur rencontre avec quatre pièces d'artillerie; ces deux escadrons chargèrent si heureusement et l'artillerie joua si bien que les Arabes furent mis en fuite, laissant un bon nombre des leurs blessés ou tués. Les Français ne poursuivirent pas bien loin leur poursuite par crainte de quelque embuscade et rentrèrent au camp sans avoir perdu un seul homme.

Le 10, les Arabes attaquèrent en force les lignes de Blida et de Fondouck et livrèrent plusieurs combats sur ce point. Les communications entre les deux camps ne pouvaient être maintenues que par une escorte d'environ 500 hommes.

Le 12, 300 Hadjoutes encouragés par l'inaction des Français, essayèrent d'enlever un troupeau de bœufs dans la plaine qui avoisine Alger. De la Maison Carrée et de la Ferme-Modèle, les Français firent une sortie combinée. Les Arabes placés entre deux feux se retirèrent avec grand peine, laissant sur la plaine seize morts de leurs.

D'autre part venant d'Oran et de Bone arrivent chaque jour à Alger. Les Français ont abandonné le camp de Arrouch et les Kabyles y ont mis le feu. C'est à cela jusqu'à présent que se sont bornées les hostilités dans la province d'Oran.

Le 14, les Arabes s'avancèrent jusque dans le voisinage de la *Maison Carrée*, chassant devant eux un détachement français qui, obligé pour rentrer au camp de franchir un marais profond, eut été infailliblement taillé en pièces si l'artillerie des remparts n'eut arrêté la poursuite de l'ennemi.

Les Arabes avaient mis le feu à toutes les plantations, et pendant tout ce jour-là, la plaine a été couverte d'un nuage de fumée. Tout a été détruit.

Le maréchal a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre Alger à l'abri d'un coup de main: la porte de la Kassaubah, du côté du fort l'Empereur, a été murée, et l'hôpital du Dey mis en état de défense. Les commandans des bureaux de guerre Dragon, Bone, Oran et Mostaganem ont reçu l'ordre de donner la liste des hommes qu'ils pourront envoyer à terre en cas de besoin.

L'alarme que la soudaine irruption des Arabes a jeté parmi les populations européennes d'Alger, est déjà apaisée. Les cafés et les théâtres sont aussi pleins qu'auparavant. Les diligences entre Alger, Douera, et Bouffarick ont repris leur service, seulement elles sont accompagnées de détachemens de cavalerie, car il y aurait du danger à s'aventurer sans escorte sur les routes.

Le *Moniteur* du dimanche 22 déc. contient la dépêche télégraphique suivante:

*Le Maréchal Vallée au ministre de la guerre.*
ALGER, 16 décembre.

"Deux combats ont eu lieu près de Blidah. L'infanterie régulière de l'Emir a été mise en pièces et dispersée. L'ennemi ne s'est approché ni de Koleah ni de Sahel. Le Neptune et l'Alger sont en vue."

Le *Journal des Débats* annonce que la campagne contre Abd-el-Kader commencera au mois de mars prochain; et le *Tems* ajoute que les deux lieutenants généraux qui commanderont sous le maréchal Vallée, sont le duc d'Orléans et le général Shramm.

Le nombre des troupes qui avaient été embarquées à Toulon pour Alger, s'élevait le 16 décembre à plus de 1000 hommes, et 3000 autres étaient encore réunis pour partir incessamment.

### ANGLETERRE.

A Manchester, plus de soixante filatures ont suspendu leurs travaux, les unes par suite de *faillite*, les autres par prudence; et cette diminution dans la production a causé une sorte de réaction favorable dans les affaires.

Il paraît qu'il y a toujours quelques mouvemens insurrectionnels en Angleterre causés tantôt par les chartistes, tantôt par les partisans de la réforme des lois sur les grains.

On se lira pas sans intérêt les passages suivants d'une circulaire de MM. Baring frères & Co. de Londres.

"Le dernier emprunt fait pour la Banque des Etats-Unis s'élevant à £800,000—sur un dépôt d'actions de l'Etat de Pennsylvanie et autres, à un prix qui donne 10 pour cent d'intérêt aux prêteurs, indique clairement quelle sont les sacrifices que sont obligés de faire les porteurs des meilleures *sécurités* américaines, et il doit servir de guide aux capitalistes qui veulent opérer sur les fonds des Etats-Unis.

"Cependant, et malgré cette dépréciation, il est hors de doute que les achats continueront surtout pour les actions des Etats qui n'ont pas fait d'émissions extravagantes, car la confiance dans les ressources et l'honneur national des Unis n'est point altérée."

On dit que le grand agitateur O'Conell veut abandonner son siège dans le parlement, et qu'il veut se dévouer entièrement à son œuvre révolutionnaire. On ne peut en guère douter en lisant l'avis suivant inséré dans les journaux de Dublin:

MARION SQUARE, 23 décembre.

Je prie mes constituans de se réunir en meeting au théâtre Adelphi, [illegible] ayant à leur communiquer une opinion sur la nécessité de prendre des mesures immédiates pour la défense de notre vie, de nos propriétés, de nos droits et de nos libertés, contre l'ambition croissante et impure des bigots-torys de la Grande-Bretagne.

O'CONNELL.

### INSULTE AU PAVILLON BRITANNIQUE.

On lit dans le *Liverpool Mail* du 26 décembre:—

"Les faits suivans résultent d'une correspondance qui a eu lieu en septembre dernier à Port Louis, île de France, entre Sir W. Nicolay, gouverneur, et le commandant Thomas Driver, du vaisseau Gasalaw.

"Le 7 septembre, le vaisseau français Lèbre hissa à la corne de misaine d'abord le pavillon français, puis divers autres pavillons et le dernier de tous, le pavillon américain de notre pays. Le lendemain, le commandant Driver, piqué de cette marque de mépris, fit une télégraphie d'un pavillon français et le plaça sous le beaupré. Le commandant Driver ayant refusé de changer ce pavillon, reçut la visite de deux officiers de l'Isère demandant satisfaction. La première proposition de M. Driver fut d'accepter, mais ensuite il refusa parce que ces officiers n'étaient pas d'un rang égal au sien. Alors le commandant de l'Isère en écrivit au gouverneur qui, invoquant son autorité, fit signer au commandant Driver des excuses satisfaisantes.

### PORTUGAL.

Le 26 novembre, la reine a appelé le baron Sabrosa et son [illegible] La nouvelle administration, [illegible] du 27, se composera de Bonfim, à la guerre, et président du conseil, R. de Fonseca Magalhaes, à l'intérieur, Wistando de Carvalho, aux affaires étrangères, Conde de Villareal à la marine, A. B. de Costa Cabral à la justice, et Florido Rodrigues Pereira Ferraz, aux finances. L'on dit que ce ministère a été formé sous l'influence de l'Angleterre.

### ESPAGNE.

Les dates de Madrid vont jusqu'au 21 novembre.

Des lettres de Bayonne annoncent que la tranquillité continue à régner dans les provinces du Nord. Les carlistes abandonnent en grand nombre les rangs de Cabrera; une compagnie de 101 hommes a fait sa soumission avec ses officiers à Espartero.

D'après une correspondance de Vinaroux, huit bataillons carlistes seraient en permanence à Morella, pour empêcher tous les officiers carlistes accusés d'être entrés en négociation avec les généraux christinos.

Les élections paraissent être favorables au parti modéré; on parle de Madrid continueront à se sujet des bruits qui ne laissent aucun doute sur le résultat de la lutte électorale.

### ROME.

*Prohibition de la traite des nègres par le pape.*

Le pape, voulant suivre point pour point, à cet égard, l'exemple de l'Angleterre. Des lettres émanées dans Sainteté, [illegible] le cardinal Lambruschini, ont été affichées dans toutes les rues de Rome; ces lettres défendent d'une manière absolue le commerce des nègres.

### PERSE.

La Gazette de Leipsick dit que lord Ponsonby a reçu un courrier extraordinaire, lui portant des dépêches du colonel Sheil qui annoncent que le Shah de Perse a acquiescé à toutes les demandes de l'Angleterre. Le ministre anglais a en conséquence envoyé des ordres au colonel Sheil lui enjoignant de retourner à Teheran, et lui enlevant les pouvoirs diplomatiques du départ de la Cour de Perse.

### TURQUIE.

La Russie continue ses préparatifs militaires. Tous les vaisseaux de commerce Russes, dans la mer noire, sont prêts à être armés et [illegible] Les [illegible] d'Andrinople [illegible] Mehemet Ali et appuyées la France.

### THEATRE D'ORLEANS.

Nous venons d'entendre une seconde fois le *Brasseur de Preston*, et nous regrettons en vérité de ne pas l'avoir entendu chaudement hier; ou du moins de n'avoir pas dit plus de bien de nos artistes. Heyman qui réellement fort comique et fort divertissant dans le rôle de *Daniel Robinson*, et il a chanté, chanté [illegible] jours. Mlle. Calvé.... je ne vois diras pas encore elle est gentille, spirituelle, drôle, [illegible] répéter par ceux qui l'ont vue! Je vous réitérerai seulement. Allez voir le *Brasseur de Preston*: "Allez-y, et le plutôt sera le mieux."

On nous annonce une excellente nouvelle; nous reverrons incessamment les Huguenots, et les Huguenots et peut-être d'autres grandes partitions. En [illegible] de la Saison, on n'est point [illegible] du public, M. Curto ne [illegible] dimanche dans la *Pie Voleuse* [illegible] M. Curto qui nous rendra le Rossini de *Mayer Beer*!

Le bénéfice d'Heyman, [illegible] [illegible]

---

[illegible]

### OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
*Seconde Session—Quatorzième Législature.*

### JOURNAL DU SENAT.
*Mercredi 12 février 1840.*

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Felix Garcia, président, Armant, Crow, Dupré, Derbigny, Downs, Hea, Hiriart, Porche, Scott de Baton Rouge, Thibodeaux et Winn.

Sur motion de M. Derbigny, le bill intitulé "Acte relatif au règlement des successions des citoyens habitant la Chénière Caminada, Grande Ile, dans la Paroisse de Jefferson," a été pris en considération, a subi sa 2e et 3e lecture et a passé.

M. Downs, conformément à avis préalable, a présenté un "Acte pour rappeler la 12e section d'un acte intitulé 'Acte pour créer une nouvelle paroisse, sous le nom de Paroisse de St. Helena,' approuvé le 13 de mars 1837."

Le dit bill a subi sa 1ère. lecture.

Sur motion de M. Hea, le bill intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans contre les incendies" a été pris en considération et a subi sa seconde lecture, et a été adopté.

Sur motion après dispense des règlemens, il a subi sa 3e lecture et a passé.

M. Derbigny, de la part du comité d'enrôlemens, a rapporté qu'il avait soumis au gouverneur pour son approbation et signature le bill intitulé:

"Acte pour continuer en force l'incorporation de la ville de Lafayette."

Sur motion de M. Winn, le bill intitulé "Acte pour amender l'acte relatif à l'amélioration des Bayous De Glaise et Rouge," approuvé le 13 mars 1837.

M. Hea de la part du comité judiciaire, a rapporté un acte pour régler le mode de procéder dans les actions pour éviction.

Les résolutions invitant nos Sénateurs et Représentants au Congrès, relativement à l'établissement d'un Poste Militaire à Baton Rouge; ont subi leur 2e et 3e lectures et ont passé.

Sur motion de M. Winn, le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre que le Sénat avait donné son concours aux bills suivans:

"Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, contre les incendies."

"Acte pour amender "l'Acte relatif à l'amélioration des Bayous De Glaise et Rouge, Approuvé, 13 mars 1837 et les résolutions invitant nos sénateurs et représentans au Congrès relativement à l'établissement d'un poste militaire à Baton Rouge.

Et de demander le concours de la Chambre à l'acte relatif au règlement des successions des citoyens habitant la Chénière Caminada, Grande Ile, dans la paroisse de Jefferson.

Et d'informer la Chambre que le Sénat était sur le point de s'organiser en cour d'accusation.

A midi le Sénat s'est organisé en cour d'accusation pour procéder au jugement de Felix Bosworth, juge de la paroisse de Carroll.

La Cour s'est ajournée.

Motion a été faite que le Sénat s'ajourne à demain 11 heures A. M.

M. Armant a demandé l'appel nominal sur cette motion.

MM. Briscoe, Crow, Downes, Hiriart, Penn, Porche, Scott de Baton Rouge et Winn ont voté dans l'affirmatif—8 voix.

MM. Armant, Derbigny, Dupré, Hea et Thibodeaux ont voté dans la négative—5 voix.

En conséquence le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures A. M.

*Jeudi 13 février 1840.*

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: Messrs. Félix Garcia, président; Crow, Derbigny, Downs, Hea, Hiriart, Porche, Penn, Scott de Bâton-Rouge, Scott de Féliciana, et Winn.

Message du gouverneur.

M. Forstall secrétaire intime du gouverneur a délivré un message écrit de la part de son Excellence.

Pétition.

M. Derbigny a présenté une pétition des habitans de la ville de Lafayette; lecture en a été faite et elle a été référée au comité de l'éducation publique.

M. Hiriart, de la part du comité d'enrôlemens, a rapporté les bills suivans, comme dûment enrôlés: "Acte pour venir au secours de John Saber."

"Acte pour pourvoir à la nomination d'encanteurs dans les paroisses de Caddo et Madison et pour d'autres objets."

Le secrétaire a rapporté à Chambre les bills susmentionnés, et il a informé la Chambre que le président avait signé lesdits bills.

Sur motion de M. Winn, le Sénat s'est occupé de l'acte intitulé: "Acte pour amender les lois criminelles de la Louisiane.

Ledit bill a subi sa 2de lecture, et après la dispense des règles, il a subi sa 3ème lecture et a passé.

Sur motion de M. Crow, le Sénat s'est occupé de l'acte intitulé: "Acte pour améliorer la navigation du bayou Vermillion."

Le dit bill a subi sa 2de lecture et après dispense des règles, il a subi sa 3ème lecture, et a passé.

Sur motion de M. Derbigny, le Sénat s'est occupé du bill qui avait été différé hier, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Après que la seconde lecture des 5 premières sections de ce bill a été achevée, sur motion, la lecture du bill a été différée, et le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre que le Sénat avait donné son concours à l'acte intitulé: "Acte pour amender les lois criminelles de la Louisiane."

Et à celui intitulé: "Acte pour améliorer la navigation du bayou Vermillion."

Et il a de plus été chargé d'informer la Chambre, que le Sénat était sur le point de s'organiser en cour d'accusation.

M. Penn a présenté la résolution suivante:

Attendu que les membres de la Législature de l'Etat de la Louisiane, de concert avec un grand nombre de leurs concitoyens, gémissent de la perte que la Banque des Améliorations vient de supporter par le terrible conflagration de la Bourse St. Louis,—perte qui non seulement est appelée à ses grandeurs, sympathies et nos sentiments de charité, mais encore à notre orgueil comme Louisianais—un édifice dans la construction duquel la fortune de plusieurs de nos dignes citoyens est investie—dédié à la commodité et aux amusements du public, et en même temps un monument qui faisait honneur au patriotisme de ces hommes entreprenans qui contribuèrent principalement à l'élever. Cet édifice splendide, n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines, sans lesquelles ont été consumés un ameublement pompeux et des œuvres de grands artistes.

En conséquence, il est résolu qu'un comité composé de trois membres de la part du Sénat et de—membres de la part de la Chambre des Représentants, soit nommé dans le but de prendre en considération les moyens de porter tel secours que les circonstances particulières l'exigeront, et que ledit comité présente un rapport par bill ou autrement.

La dite résolution a subi sa 2de lecture, et sur motion, après dispense des règles, elle a subi sa 3ème et a été adoptée.

Le président a nommé ledit comité de la part du Sénat: Messrs. Penn, Downs et Derbigny.

Le Sénat s'est alors organisé en cour d'accusation pour continuer le jugement de l'hon. F. Bosworth, juge de paroisse de la paroisse de Carroll.

Après l'ajournement de la cour d'accusation, M. Porche a fait motion d'ajourner le Sénat jusqu'à demain à 10 heures.

M. Armant a demandé l'appel nominal, et le résultat en a été comme suit:

Pour l'ajournement: Messrs. Downs, Hiriart, Penn, Porche, Scott de Bâton-Rouge, Scott de Féliciana—6 voix.

Contre l'ajournement. Messrs. Armant, Crow, Derbigny, Ducros, Dupré, Hea, Thibodeaux et Winn—8 voix.

En conséquence l'ajournement a été rejeté.

Sur motion le Sénat s'est occupé à huis-clos des affaires de l'exécutif.

Sur motion le Sénat s'est ajourné à demain 11 heures du matin.

---

Décédé à Grand Coteau, Louisiane, le 2 février, à l'âge de 3 ans, JOHN HENRY, fils de Pierre et de Cornélie Connelly.

---

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera aux tems comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les voies des

1re, 2de et 3ème MUNICIPALITÉS.

☞ Nous, comme autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FREIET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, est candidat, son caractère publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.

VOX POPULI.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. Francois Rousseau à la demande d'un grand nombre de ses concitoyens, se présentera candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez, nous vous prions avoir l'obligeance de servir d'organe auprès des diverses compagnies, [illegible] [illegible]

FELIX, MANUEL, & Co.

[illegible]

☞ L'affaire [illegible]

Nelle-Orléans, le 14 février

CAFFAULT
GIVAUDAN
GERARD
DOLS
PEROU.

AVIS—Les dépôts [illegible] municipalité sont [illegible] de la Cité [illegible] CHS. ROYER & V. [illegible]

AVIS—Les habitans [illegible]

---

### COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ.
*Nouvelle-Orléans, 15 février 1840.*

[illegible] Les arrivages de [illegible] de l'Ohio [illegible] Nos affaires [illegible] de l'Ohio nous annoncent une baisse dans les eaux des divers des hauts, [illegible] ce marché prendra un aspect plus animé.

COTON—Arrivé depuis le 1er courant, 1977 balles Louisiane et Mississippi; 2437 Tennessee et Nord Alabama; 247 Arkansas; 179 Mobile; 115 Floride; en tout 13863 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps, à Liverpool 8696 balles, à Aberdeen 764; à Glascow 948; au Havre 1953; à Bordeaux 704; à Boston 1491, en tout 15778 balles, ce qui diminue le stock de 1915 balles environ [illegible] qu'il était plus fait le 14 courant.

Le marché a pris, mercredi matin, un aspect plus animé, [illegible] ventes de la journée se sont élevées à près de 6000 balles aux prix suivants. Jeudi, les acheteurs ont paru également bien disposés à opérer, et les détenteurs au contraire étaient moins empressés à réaliser; il en est résulté que les opérations qui se sont faites ce jour ont atteint le chiffre de 5000 balles, et ont été [illegible] fait une augmentation dans les prix, du moins par une grande fermeté de la part des vendeurs.

Nous avons reçu hier des avis de Liverpool jusqu'au 25 et du Havre jusqu'au 21 décembre. Ces nouvelles sont assez favorables, mais ne nous parviennent pas encore permis de dire l'effet qu'elles produiront sur notre marché.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 25,300 balles, celles des trois derniers jours à 14,500 dont nous donnons les détails suivants:

141 Louisiane et Mississipi à 8 3/4; 34 à 8 3/4; 401 à 7 1/2; 844 à 8; 41 à 6; 63 à 8; 164 à 9; 70 à 7; 76 à 8 5/8; 81 à 7 3/4; 49 à 7 1/4; 21 à 7 3/4; 448 à 8; 1514 à —; 100 à 8; 187 à 6 7/8; 230 à 7; 235 à 8 3/4; 121 à 6 1/4; 80 à —; 158 à 9 1/4; 100 à 8 1/2; 32 à 7 3/4; 230 à 8 1/2; 77 à 10 3/4, 78 à 8 1/2; 100 à 6; 80 à 6 1/4; 50 à 7 1/4; 43 à 7 1/4; 120 à 7 1/4; 195 à 7 1/4; 50 à 8 1/2; 204 à 7 5/8; 37 à 7; 24 à 8 3/4; 76 à 8; 86 à 8 1/4; 437 à 8 3/4 à 8 1/2; 170 à 7; 92 à 7 3/4; 160 à 7 1/4 et 7 1/4; 111 à 7 1/2; 537 à —; 34 à 7 1/2; 140 à 8 1/4; 60 à 8 3/4; 200 à 7 3/4; 200 à 8 5/8; 28 à 8 3/4; 30 à 8 3/4, 153 à 7 1/2, 241 à 7 1/2; 160 à 7, 137 à 9, 147 à 6 3/4, cents et 222 Districts et Mississippi, à 7 5/8 1100 Nashville à —, 620 N Alabama à 7 1/2, 285 do à 7 1/4 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ordinaire | 5 à 6 1/2 | | Louisiane et Mississipi |
| Moyen | 7 à 7 1/2 | | |
| Bon | 8 1/2 à 9 | | |
| Bon beau | 9 1/2 à 10 | | |
| Bon et fin | 11 à — | | |

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| 1839.—1 Oct. En main | | 15996 |
| Reçu les trois derniers jours | 13863 | |
| précédemment | 481814 | 495677 |
| | | 511491 |
| Exporté les trois der. jours | 14778 | |
| précédemment | 300008 | 365087 |
| En main | | 146404 |

FARINE—Le marché aux farines depuis trois jours, est à peu près dans la même position que celle dans le dernier rapport de mercredi dernier. Les prix n'ont point varié, et il a été pris quelques parties de farine pour l'exportation. En outre il y a eu des demandes pour les besoins du voisinage de la ville. Cependant il n'y a eu qu'un nombre limité: 4000 barils 150 à 5 [illegible] Ce [illegible] trouve conséquemment un stock [illegible] de la part des porteurs de nouveaux rapports empêchent une hausse sur cet article, qu'on peut actuellement coter comme languissant à $5.

MELASSE—Les prix pour cette ou barils, sur la levée, sont les mêmes, c'est à dire de 20 à 21 cents le gallon. Cet article est assez abondant et est en demande. Nous n'avons connaissance que d'une vente de 35,000 gallons, faite sur une habitation au-dessus de la ville, à raison de 16 cents le gallon.

SUCRE—*Louisiane*—La levée est couverte de barriques de sucre et le marché est toujours dans une inaction. Les petites ventes qui s'effectuent ont lieu aux cours que nous avons précédemment fixés, c'est-à-dire 3 3/4 à 4 3/4 cents, néanmoins quelques petites parties de sucre de choix obtiennent 5 cents. Cet article est également languissant sur les habitations, quelques transactions ont eu lieu, mais nous n'en connaissons pas les particularités. Les habitants continuent à expédier au Nord, pour leur compte. Les sucres Havane sont presque sans demandes, les transactions se bornent à de faibles parties de blanc; cette qualité ainsi que les brunes sont cotées à une légère baisse.

TABAC—Notre marché est toujours dans un état d'inactivité, bien que l'on offre en ce moment de belles parties. Il paraît que les acheteurs se tiennent à l'écart dans l'attente que les prix fléchiront de 3, 5 et 7 cents; prix auquel les opérations ont lieu. Jusqu'à présent nous ne nous apercevons pas que les détenteurs soient disposés à se rendre à la réduction demandée; en conséquence nous continuons à coter, le croisé 3 3/4 à 4—la 2de qualité 5 1/2 à 6—la 1ère 7 1/2 à 8 cents. Nous n'avons eu connaissance que des ventes suivantes: 12 boucauts à 3 1/4, 5 1/4 et 7 1/2, 51 dito à 3 1/4, 5 1/4 et 7 1/4, et 20 boucauts, dont 6 à 5 3/4 et 22 à 7 3/4 cents. Arrivé depuis le 11 du courant, 24 boucauts—Expédié pour Port-au-Prince, 9 boucauts.

ETAT DU TABAC.

| | | |
|---|---|---|
| 1839.—1 Oct. En main | | 3467 |
| Reçu les trois derniers jours | 36 | |
| précédemment | 3401 | 3437 |
| | | 3904 |
| Exporté les trois der. jours | 2 | |
| précédemment | 1137 | 1139 |
| En main | | 2765 |

GRAISSE—Comme il ne s'en reçoit actuellement que bien peu, cet article se vend difficilement. On la vend en petites quantités à 7 et 8 cts.

CAFE—Il y a eu une légère augmentation dans les demandes, mais les ventes ne sont faites à la détail en raison de prix dont nous avons fait mention précédemment, c'est à dire: Havane vert de 10 1/2 à 11 c.; d'ordinaire à moyen de 10 à 10 1/2—Rio 10 1/2 à 11c.

PORC—Il y a eu des arrivages considérables de porc nouveau en barils, pendant ces trois derniers jours, mais les prix du vieux ni du nouveau n'ont pas varié. Nous côtons: mess $12 75 et 13 50, M. O. $11 et 12, prime $11, P. O. $10. Il s'est vendu 30,000 livres de jambons et d'épaules à 7 1/2 cts. pour les jambons et 6 cts. pour les épaules.

MARCHE DE COTON.
LIVERPOOL, 23 décembre.

[illegible]

LIVERPOOL, 24 décembre.

[illegible]

LONDRES, 24 décembre.

[illegible]

HAVRE, 21 décembre.

[illegible]

BORDEAUX, 18 décembre.

[illegible]

AMSTERDAM, 17 décembre

[illegible]

ACADEMIE DE DANSE,
No. 80, rue Royale.

M. DEVOTI, informe ses élèves que les classes auront lieu tous les lundi et jeudi; et que le samedi sera réservé pour une leçon de répétition de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir. Les leçons particulières auront lieu dans le courant de la journée.

M. Devoti, vient de composer une contredanse intitulée la Créole; les personnes qui désirent l'apprendre, ainsi que les figures des contredanses à l'usage de Paris et de la Nlle-Orléans, pourront profiter des leçons des classes, et dans peu de temps pourront savoir avec succès. Prix..................... $5

Il se rendra au domicile des personnes qui le pourraient pas suivre ces classes. 24 jan

A VENDRE par les soussignés: Une belle collection de beaux Tableaux à l'huile des diverses écoles anciennes et modernes de Paris, arrivés par la Chamelle Coleub, venant du Havre. Se vend [illegible] à dater de samedi, 15 courant, rue Toulouse, No. 15.

18 fév. CARBONNELLE & Co.

---

### LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Oneida, Barstow, Liverpool, L H Gale
Barque Turban, Davis, do [illegible]
Brick Mary Averill, Bodie, Norfolk.
Kidder & Mend
Goelette, Pilman; Hoistel, [illegible]
Gouv. Conroy, Johnson, Attakapas, Kidder & Mead
Brick Pointe, Brown, Apalachicola
Goelette, Fitz, Mobile.
Deliverance, Brockfield, do.

ARRIVES.

Bateau de remorque Hercule, Deas, des Passes, avec les navires Rébecca; [illegible] Caribou—il a amené dans le port le navire John R. Robert et les barques Président et Paulina. Laissé le Passe M. E. le 14 courant, à 8 heures p.m. Aucun bâtiment en vue; brick Naraganset au dehors.

Navire John & Robert, McKechnie, de Liverpool, 27 déc. à H. C. Cammack & co.
Barque Président, Hutlingson, en 19 jours de New York, en cargo.
Barque Hayeon, Fulher, en 39 jours de Carthagène.
Brick Joseph, Cooke, de St. Yago de Cuba, avec des cargaison.
Goel. Fulham, Sylvester, en 16 jours de Matanzas, en cargaison.
Steamer Belle, Boucher, Wheeler, de Shreveport, avec coton, &c.
Steamer Lady of the Lake, Wallace, de Natchez, avec coton, etc.
Steamer Sam, Fulton, de Williamsburg, avec du coton, &c.
Steamer Cable, David, de Shreveport, avec du coton, &c.
Steamer Selma, Hendrick, de Shelbyville, avec du coton, etc.
Steamer Hope Douglas, Riley, de Natchez, avec du coton, &c.
Steamer Baptist Home, [illegible] de Bayou Lafourche, avec du, &c.
Steamer Sultana, Shaw, de Vicksburg, avec du coton, &c.
Steamer Princess, Sandford, de la Ville de Tuspa, avec du coton, &c.
Steamer Pelican, Green, de Cincinnati, chargé de produits.

MEMORANDA.

Liverpool, 23 déc—Partis—Diadem, Lodie, 17, O. régatte, Maria; Henriette, Lanford, 17, John & Benjamin; McKenzie, Hearts, 17, Colebis, Knight, tous pour la Nelle. Orléans.

Picaluggo, 16 déc—Parti—Laguna, Forester, N. O. Madère, 1 déc—Parti, Hope, N. O.

Au Breakwater, 30 jan—Barque B. Merick, Garrick; l'Alcione, tous de la N. Orléans pour Philadelphie.

Arrivé à Petersburg, City Point, 26 jan—Goel. Mohobi.

Un bateau avec 112 boucauts tabac, venant du navire américain Herman, Aliga, a pris feu et a coulé à Niewe Diepe, le 13 déc.

### AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 16 février.
LA PIE VOLEUSE,
Opéra en trois actes, de Rossini
LE BAL D'OUVRIERS,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 heures 1/2.

Mardi 18.—BENEFICE DE M. HEYMANN: LE SONNEUR DE ST. PAUL, Drame; NACHARSIS, Vaudeville—Le 3e. acte de ... CLARI.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.

Dimanche 16 février.
Représentation de
MARIE MIGNOT,
Comédie historique, mêlée de couplets du 3 époques de Mrs. Bayle & Decourt.
SANS TAMBOUR NI TROMPETTE,
Vaudeville en un acte.
Vu la longueur du spectacle, on commencera à 6 heures 1/2 précises. Bureau rue des Grands Hommes.

BAL.
SALLE D'ORLEANS.

Le Soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARES ET MASQUES
tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX d'entrée:—Cavaliers ......... $2
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, manteaux, &c.
A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les rues Esplanade et Marigny
GRAND BAL PARE ET MASQUE
Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTREE.
Cavaliers ........................ $1 00.
N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les chapeaux, manteaux, &c.
Il y a salle de bal une [illegible]

### NAVALORAMA.

DIMANCHE 2 février, l'ouverture du NAVALORAMA, tableau maritime mouvant représentant la prise du fort de Saint Jean d'Ulloa par la flotte française le 27 novembre, 1838, avec l'effet tragique. Ce tableau, qui a [illegible] les effets de la décomposition de la lumière, sur des moyens nouveaux. Il sera ouvert tous les jours de 11 heures du matin à 4 heures P. M. Place Sainte Antoine derrière la Cathédrale St. Louis. Prix d'entrée 50 cts, enfants 25 cts.

Les séances du Navalorama auront lieu chaque jour à 10 heures et demie du matin, à midi, à deux heures et à quatre de l'après midi.

Les personnes de couleur seront admises les mardi de chaque semaine.

LE soussigné a l'honneur d'avertir qu'il a établi le magasin de cigares qu'il tenait rue Royale, sous l'Hôtel St. Louis, dans la rue de Chartres, No. 145, à côté de l'Hôtel d'Orleans, et l'on y trouvera comme par le passé un assortiment complet.

15 fév—2 J. LAGRANGE.

AVIS—La société existant sous la raison de Fernandez & Fernandez, est dissoute par expiration de terme. Mr. V. Dejoux reste seul chargé de la liquidation, son bureau est transporté dans le passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti. Toutes les personnes qui doivent à l'ancienne raison sociale sont priées de régler immédiatement avec lui, et celles qui ont des réclamations à faire peuvent s'adresser à
F. FERNANDEZ.
V. DEJOUX.

P. S. M. V. Dejoux se charge comme par le passé de toutes ventes de propriétés, d'esclaves et meubles, et d'affaires de commissions, il sollicite le patronage de ses amis et connaissances. V. DEJOUX.
Encanteur licencié de D. & F.

AVIS—Trois pièces d'écorces ont été enlevées avant-hier à une négresse. Le propriétaire pourra les obtenir, en prouvant la propriété et en payant pour cet avis. ISAAC HART & co.
59, rue Vieille-Levée.

BOIS de pin de Pittsburg, blanc; à vendre par le soussigné, 150,000 pieds, de pin, blanc, à vendre par lots au comptant, en débarquement en chargeant à la rue Marignet Vieille Levée, dans la ville de Lafayette.
ELY FONROSE.

MUSIQUE NOUVELLE—Un assortiment de partitions nouvelles, Quilleta, Presto, Lice des Fées, Brasseur de Preston, Anne de Boulen, Hague, Cheval Noir, &c.—Romances pour piano et guitare, instruments [illegible] Pianos de Kalkbrenner et Henri Herz; Instructions Etudes pour piano de Kalkbrenner, Thalberg, Wolff, les Rallyes de A. Gerardi, Bertini, et les Pianos de nouvelles Editions de Ferrari et Danemark; reçues tout dernièrement et à vendre par
F. ZAMBELLI.
197, rue Royale, près d'Orleans.

PERDU—Trois petit actions de la Banque d'Agriculture de Natchez, datée du mois de janvier 1840. La personne qui rapportera les actions de la rue du Camp sera récompensée.

LE Soussigné offre à vendre en débarquement de l'Ane Louise, de Bordeaux, [illegible] [illegible]

VINS—10 caisses [illegible] qualité; 15 do [illegible] 180 de [illegible] Havane, [illegible]

RUDDER & HEAD,
59, rue du Camp.

ORGE [illegible] [illegible] à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

RIO—[illegible] sacs café Rio, en partie avarié, en magasin et à vendre par
JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

PAVE DE BOSTON—[illegible] barils [illegible] à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

EAU DE VIE DU PAYS—[illegible] barils, 4e épreuve, en magasin et à vendre par
JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

SEL—[illegible] sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement du trois-mâts Catherine, à vendre par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins.

SEL—2000 sacs de deux boisseaux chaque de sel de Turques, à vendre par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins.

ARGENT du Tennessee, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26 rue du Camp.

TRAITES SUR NEW-YORK et la Havane, à vendre par R. GRONING & Co.

TOILES d'Emballage du Kentucky—100 pièces du Kentucky, récemment reçue et à vendre par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins.

CHANDELLES—100 caisses de Nantucket et 100 do de qualité supérieure de Comport, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 70, rue du Camp.

PERRES pour les banquettes et les ruisseaux, 6000 pieds, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 70, rue du Camp.

TOILE du pays—26 caisses, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 70, rue du Camp.

BEURRE de Goshen—16 tinettes de qualité de choix à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 70, rue du Camp.

TEREBENTINE—100 barils de 1ère qualité et 50 de goudron Nphalt, à vendre par F. GIRAUD, 76, rue Tchoupitoulas.

FARINE—200 barils farine, en débarquement du Monarch, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.

HARICOTS, Papier, &c.—100 barils haricots blancs, 500 rames papier d'emballage, crain, &c. à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

A VENDRE chez les soussignés: vins de Bordeaux, en barriques, demi-barriques et caisses, Vins de Marseilles; Clos de Vougeot, Chambertin, vin du Rhin, Cognac vieux; fruits à l'eau de vie, Olives assorties, liqueurs assorties, Absinthe suisse de diverses marques, Kirsch de la forêt noire; fromage de Gruyère; Plusieurs pianos de Paris; fusils de chasse.
SCHOPFFER & Co., 23, rue Toulouse.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX, à vendre par cause de départ.—Ce magasin avantageusement situé est offert en vente de gré à gré, d'ici au 25 courant. Si à cette époque il n'est pas vendu il sera [illegible] vente publique à l'encan. S'adresser pour plus amples renseignemens, rue de la Vieille Levée No. 69.
15 fév—10

CHANGE sur New York, à 10 et 30 jours de vue, à vendre chez GEO. BERGEROT, rue Royale.

---

JE soussigné, Hippolyte Guerinau, notaire public, pour la ville [illegible] Procureur à la Grande Compagnie de Propriétés foncières, dont les [illegible], Schmidt et Hamilton sont directeurs, [illegible] que toutes les parties qui ont acquis des propriétés de la dite compagnie, [illegible] ensuite [illegible] 31,000.
Nouvelle Orléans, 11 février 1840.
H. CANTRELLE.

[illegible] Mr. Hermogene Cabaret, [illegible]
Nouvelle Orléans, 2 décembre 1839.
COGNEN HERMANN, Not. Pub.

Tirage Officiel de la Loterie de la Louisiane, cl. 12.
30 71 73 41 18 66 64 19 36 27 41 61
LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Classe No. 13.
Sera tirée Lundi, 17, à sept heures de l'après-midi à l'Hôtel de la Bourse.
Gros prix—$10,000, $5000, 3 de do $2000.
[illegible]
Billets seulement $3 00; coupons en proportion.
A vendre au bureau du directeur.
15f. D. S. GREGORY & co. 25 rue du Canal.

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe No. 3.
67 34 18 69 17 36 32 66 65 57 35 32 31 12 6
GROS LOT DE 8,000.
13 BILLETS SEULEMENT DE [illegible] CLASSE Extra No. 5, pour 1840.
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.
Autorisée par la Législature de l'Etat. Ch. [illegible] Devant être tirée Samedi le 15 février 1840, à 6 1/2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co. Directeurs.
75 numéros—13 [illegible]
PROGRAMME.

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Lot de | $5,000 |
| 1 | do | 2000 |
| 1 | do | 1,200 |
| 1 | do | 1,000 |

Billet entier $4 00. Demi $2; Quart 50 cts.
Paquets de 25 billets pour $50 00 garantis devoir tirer au moins $24 00.
Paquets de 25 demi billets pour $25 00 garantis devoir tirer au moins $12
Paquets de 25 quarts de billets pour $12 50 garantis devoir tirer au moins $6 00.
Pour paquets ou simple billet, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres.

## GRANDE LOTERIE
*De Maison-Fonds et d'Actions, de la Banque* [illegible] *sont actuellement* [illegible]
Premier Jour de Tirage de la
LOTERIE DE DEUX MILLIONS,
(Sur l'ancien système de loteries des Compagnies.)
MARDI PROCHAIN, [illegible]
A la Bourse St. Charles.
[illegible] billets [illegible] Propriétaires.
[illegible] CAREY & PRITCHARD,
[illegible] Canal et St. Charles.

AVIS PUBLIC.

LE public est respectueusement informé par le présent que les ventes annoncées par le Régistre des Testamens comme devant avoir lieu à la BOURSE DE LA CITÉ, rue St. Louis, auront lieu dans la SALLE DES BAINS, située dans la rue de la Bourse et [illegible] Chartres et Royale.
14 fév W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

SUCCESSION d'Edward Cook et de Frédérick Cook, décédés—Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi, vingt-huit février 1840, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 février 1840, il sera vendu à la Bourse [illegible] coin des rues Conti et St. Anne, les effets [illegible] dépendant de la susdite succession, et consistant en une montre en or, paire lunettes en or, une bague en or, tous meubles de linge, en numéraire à raison [illegible] payable en argent comptant. Conditions comptant.
15 fév W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du second district judiciaire dans et pour la paroisse de St. Jacques—Veuve Alexandre Chappin vs Zenon Foucher—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour ci-dessus désignée, j'exposerai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, samedi, 14 mars prochain, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après mentionnées:

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse de St. Jacques, sur le côté droit du Mississippi, à environ dix-neuf lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant quatre arpents de face, sur quatre vingts de profondeur; bornée du côté d'en haut par les terres de Michel Melberne, et en bas par les propriétés de feu François Guillaud, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en font partie.

2o. Vingt Esclaves savoir: Jacques, âgé d'environ 56 ans; Alick, de 45 ans; Abraham, de 35 ans; St. Tom, de 35 ans; Little Tom, de 38 ans; Harry, de 54 ans; Argus, de 40 ans; Charles, de 50 ans; George de 23 ans; Sam, de 26 ans, William, de 38 ans, Jane, de 36 ans; Dick, de 25 ans; Peggy, de 32 ans; Jim Pig, de 38 ans; Frederick de 25 ans; Jenny Lafourche de 45 ans; Joe Allen, Mondése de 40 ans; Jenny de 40 ans et Jenny de 45 ans.

3o. Onze Chevaux, vingt quatre bœufs, quatre vingts moutons et une grande quantité d'instrumens et d'objets nécessaires à une habitation et sucrerie.—Le tout saisi dans le procès ci-dessus pour en faire la division et être vendu en bloc à un, deux et trois ans, de crédit, en billets endossés à la satisfaction, susvant la dite ordre de cour, et pour satisfaire au dit jugement tel que à la loi.
Paroisse St. Jacques, le 14 février 1840.
15 fév—30 ARD. L. BOURGEOIS, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de premier district judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut—Attendu que WILLIAM COLLIVER ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, a été adressé au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le sixième jour de février de l'année 1840, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; [illegible] de ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après désignée, [illegible] défaut d'informe [illegible] qu'il y a illégalité dans l'estimation, faite [illegible] à la vente, ou pour quelques autres causes [illegible] jours à dater de la publication de la présente citation [illegible] [illegible] propriété [illegible] shérif susdit le 6 janvier 1840, en vertu d'un décret de cette cour rendu le quatrième de novembre de l'année 1839, dans l'affaire de William Collier vs. John Reynolds, [illegible] du Docket de cette Cour, à laquelle vente William Collier s'est rendu acquéreur pour le prix de $1800 (dix-huit cent piastres) comptant:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Annunciation, dudit de cette ville, [illegible] par le numéro vingt, d'après un plan tiré par B. Buisson, [illegible] déposé dans le greffe de William Christy, le onze de janvier dix-huit cent trente-cinq, ledit terre ayant mesure américaine, [illegible] pieds de face sur la rue Lacoste, entre les rues Magasin et Constance et soixante pieds de profondeur entre des lignes parallèles. Bureau du greffier, 11 février 1840.
11 fév—1m30j G. W. LEWIS, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—No. 4490—Sur [illegible] Alvarez contre ses créanciers—(pour un atermoiement)—Les créanciers du pétitionnaire sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître pardevant Charles Boudousquié, notaire public, jeudi 20 de février courant, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération la demande dudit pétitionnaire d'un atermoiement de six, douze et dix-huit mois; et prendre toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la cour,
N. Orléans, 3 janvier 1840.
15fév—3 ED. GARD RE, greffier.

$100 DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui fera mettre dans une des geôles de l'Etat le mulâtre HARRISON, ainsi que la mulâtresse AIMEE, parties tous deux marrons de chez le soussigné environ vers le 5 du mois, à 7 heures.

HARRISON, mulâtre clair, âgé de 27 à 28 ans, bonne figure, ayant une cicatrice à la joue droite, taille 5 pieds 4 à 5 pouces; sachant lire et écrire, et parlant anglais. Il a appartenu au capitaine Sheridan. Il a été employé également comme steward à bord du steamer Caroline faisant les voyages à la Mobile.

AIMEE, mulâtresse âgée de 24 à 26 ans, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces, [illegible] parlant l'anglais et le français. Elle a une cicatrice à une de ses mains et plusieurs taches sur la visage.

Ces deux domestiques emportent avec eux une valeur d'à peu près $3,000 en bijoux, tels que épingles en diamant, bagues, montres, chaînes de montre, etc. [illegible] montres de femme et $50 en billets de 25 de la banque de [illegible] Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas recevoir les dits esclaves à leurs bords sous les peines prévues par la loi.

La susdite récompense sera donnée à celui qui logera les deux esclaves dans une des geôles de l'Etat $100 seront données pour l'arrestation d'un seul.

Messieurs les artistes et bijoutiers sont priés de retenir les objets volés sur la leur présentant, et d'en donner avis au soussigné. F B LE BEAU,
15 fév—3 rue Condé

$50 DE RECOMPENSE.

Parti de mon habitation, paroisse Ascension, le nègre nommé DAVIS, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 11 pouces, ayant une cicatrice sur la joue droite et au pouce gauche de l'une main, sa main s'étant engagée dans un moulin à coton. Il parle très bien français et anglais et est excellent domestique. Ou a quelques raisons de croire que cet esclave cherchera à gagner les bateaux partant pour le Kentucky. La récompense sera donnée à quiconque logera le dit esclave dans une des geôles de cet Etat. JAV. BOUTLOUP. 15 fév—1

BALANCES à plates formes patentées, de la manufacture de Messrs. Gerald & Farr, de New York, de toutes dimensions, à vendre à des prix très modérés par WM. S. BROWN,
14 fév 26, Gravier.

LIQUEURS DU PAYS—200 barils eau de vie 1ère. preuve,
100 barils eau de vie 4e. preuve;
150 do rum de Portland;
100 do genièvre marquée de l'ancre;
50 do do do de l'anneau.
en magasin et à vendre par J B FIELD & Co
14 fév 72, Bienville.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants reçus par le navire l'Anne Louise, venant de Bordeaux:
40 barriques vin du St. Sauveur; 400 caisses vin rouge, Château-Margaux &c.; 4 barriques vin Château Margaux; 4 do do Léoville 1832; 23 caisses vin Sauterne; 34 do vin Château-Margaux en détail et [illegible] assortiment [illegible] huile d'olive, [illegible] Frontignan, salaisons assorties, &c.
14 fév BOUTIN, GALLY & Co.
97, rue Toulouse.

VINS DE BOURGOGNE—200 caisses de Chambertin, Clos de Vougeot et Volnay, marque Laubeure, à vendre par T. ALBERT,
14 fév—5 26, rue St. Louis.

MR. HIPPOLITE PENEKERE prévient les pères et mères de familles, que sa maison d'éducation est maintenant organisée pour recevoir des demoiselles pensionnaires. Elles participeront à l'instruction donnée à ses nombreux externes, comprenant la lecture, l'écriture, le calcul, les langues française et anglaise, parlées l'une et l'autre couramment et recevront en outre l'instruction chrétienne, préparatoire à leur première communion.
Rue de Craps, entre Champs-Elysées et Marigny.
11 fév—5

HUILE de lin cuite—60 jarres à vendre par
11f S. HEATH & co. 95 rue du Camp.

---

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer PERSIAN, capitaine Jos. Greene, est actuellement prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus, et partira mercredi prochain. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à STETSON & AVERY,
15f 83, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS—Le steamer TRAVELLER, capitaine J. H. Neeligh, partira positivement mercredi le 18 courant, à 8 heures [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Gitod ou à
MARIA MERRITT & Co
14 fév 53, rue du Camp.

POUR BORDEAUX—Le navire français LA JEUNE LOUISE, capitaine Lafant, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 300 balles coton ou d'autre. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la Ville [illegible] ou à E. A. LEFEBVRE & Co.
15 fév 10, rue Toulouse, No. 10.

POUR LE HAVRE—Le navire français CONCORDIA, capitaine [illegible] parti dans quelques jours; le fret [illegible]
H. A. MORTIMER & Co.

POUR BOSTON—Le brick ALFRED TYLER, capitaine [illegible] partira le 15 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible]
15 fév O. BEDFORD & BROWN, 30 Douane.

POUR BALTIMORE—Le brick TREMONT, capitaine Stevens, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à O. BEDFORD & BROWN,
[illegible]

POUR NEW YORK—Le brick [illegible] LASKI, capitaine [illegible] partira [illegible]
14 fév O. BEDFORD & BROWN, 30 Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] ANN, partira pour le port ci-dessus, [illegible] 300 balles [illegible]
[illegible]

POUR LA MOBILE—Le steamer [illegible] HITCHCOCK, actuellement au nouveau bassin, partira pour le port ci-dessus, [illegible] Pour fret, s'adresser à bord, ou à
14 fév ANDREWS & BROS.
50, Camp.

POUR NEW-YORK—Packet régulier—Ligne de la Louisiane et de New York—Le navire MISSISSIPPI, capt. Whittlesey, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira sans [illegible] Pour le fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord, deux poteaux en dessous du marché aux légumes, ou à FOSDICK & BRO.
14f 70, rue du Camp.

LIGNE DE LA NELLE-ORLEANS ET DE LA MOBILE.
POUR LA MOBILE, avec le vol de la rivière—La goelette FLORIDE, capitaine Kuhn, est en chargement et partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de
14 fév J. H. ASHBRIDGE,
60, rue de la Commune.

POUR ST. MARKS
Le brick [illegible] GAZELLE, capitaine [illegible] Pour fret ou passage, [illegible] J. A. WHITNEY,
14 fév 73, Camp.

POUR MARSEILLE—La barque française ANDROMAQUE, capitaine Guérin, ayant des engagemens partira le 15 courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à son bord, ou à J. P. BONNET,
12 fév—8 22, rue Royale.

POUR BORDEAUX. (Le 20 Février fixe.)
LA barque française ANTONIN, capitaine Guimaud, du port de 200 tonneaux, ayant le plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 30 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, vis-à-vis la rue Marigny, ou à E. A. LEFEBVRE & Co.
3 fév 10, rue Toulouse.

☞ Le paquet LOUISVILLE, capitaine Allen, de New York, est en déchargement au face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de faire recevoir leurs marchandises.
FOSDICK & BROTHERS
15 fév 70, rue du Camp.

☞ Le steamer Nashville, capitaine John Sidwell, partira prochainement pour Louisville et Cincinnati, avant 10 heures A. M. [illegible]
15 fév—1 PIERCE SHANNON & BROTHERS

☞ La goelette CHARLES, part [illegible] Vera Cruz le 20 courant. [illegible]

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires [illegible] barque française [illegible] capitaine [illegible] ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. E. A. LEFEBVRE & Co.
[illegible] 10, rue Toulouse.

☞ Les consignataires des marchandises par la barque Ann Louise, de Bordeaux, sont priés de les faire retirer du bord [illegible] [illegible] E. A. LEFEBVRE & Co.
10 fév—3 10, rue Toulouse.

☞ Le steamer BAYOU SARAH, partira prochainement pour Vicksburg et tous les ports intermédiaires, aujourd'hui à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à WM. S. BROWN,
15 fév 26, rue Gravier.

☞ POUR LA HAVANE—Le départ du steamer Natchez a été renvoyé à [illegible] VAN WYCK & Co.
14 fév

☞ Le trois mâts MARENGO, capitaine J. Larkin, arrivé du Havre, est maintenant en déchargement en face du poteau no. 54, dans la première municipalité. Les consignataires sont priés de faire recevoir leurs marchandises. P. FERRET.
14 fév

☞ Les consignataires par le CABINET, capitaine Linnell, venant de Liverpool, sont priés de retirer les permis, et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie.
S. HEATH & Co,
14 fév 95, rue du Camp.

☞ Le navire à vapeur COLUMBIA, pour Galveston, Texas, est actuellement au bout de la rue Conti, et prêt à recevoir un chargement. Il partira jeudi prochain, le 16 de ce mois, à 10 heures du matin. Les expéditeurs devront s'adresser pour leurs marchandises Sonnés. SMITH & WOODHEAD
13 fév 85, rue du Camp.

A LOUER—L'office [illegible] 71, rue [illegible] Gravier, No. 77, près de la rue du Camp [illegible] [illegible] KHAWER.

LE soussigné, [illegible] prévient le public et ses amis qu'il a occupé d'aujourd'hui les ouvrages dans la salle du restaurant d'Orléans, une table d'hôte pour dîner à une piastre par personne. L'excellence des mets, des vins, sont un sûr garant du prompt patronage qu'elle sera lieu à 3 heures précises.
13 fév—3 E SALVATORY.

AVIS—Trois ou quatre Messieurs payeront de trouver pension dans [illegible] famille [illegible] [illegible]
S'adresser au No. 37, rue [illegible] Les meilleures références seront demandées. 13 fév—3

MS. [illegible] H. C. SARADAN, de Bayonne, venant à la Nouvelle-Orléans, [illegible] [illegible] JOS BARTORF.

VENTE POSITIVE POUR CAUSE DE DEPART.

ON offre à vendre une douzaine de VACHES laitières, telles que Kentucky acclimatées et Créoles avec leurs veaux, ou vaches pleines. On peut les voir en s'adressant à J. Dupuis, à l'encoignure Grands Hommes et Histoire. Elles ne sont pas vendues d'ici à samedi, le 22 du courant, elles seront ledit jour criées au vente publique par M. Guillotte, à 10 heures précises dans la Bourse, rue Grands Hommes entre Union et Français, 3me Municipalité. 411—11

Succession de feu Pierre St. Amand.

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Charles—Lundi, 3 février 1840.—La cour étant ouverte—Présent l'honorable J. L. Labranche, juge de la dite cour.—Sur la pétition de Mr. David Landaux l'un des créanciers de la dite succession, et la cour ayant dûment informée de la renonciation de dame Vve Pierre St. Amand, à la succession de dit feu Pierre St. Amand, tant en son nom personnel, que comme tutrice de ses enfans mineurs. Il est en conséquence ordonné et décrété, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession aura lieu pardevant le juge exofficio notaire public, pour cette paroisse, mercredi 19 février courant, à 10 heures du matin, à l'effet de fixer les termes et conditions auxquels devront se vendre les biens de la dite succession et de nommer des syndics pour l'administrer.
Extrait des minutes,
J. L. LABRANCHE.
8 fév—3 en 10 jours. ex-officio greffier.

AVIS—Le soussigné prie respectueusement les personnes qui ont conservé d'avoir l'obligeance de passer à l'Hôtel d'Orléans, au [illegible] de Toulouse et St. Louis, pour y [illegible] à [illegible] l'année le malheur qu'il vient d'éprouver de la perte de [illegible] R MARTY
Je profite de cette occasion pour prier les personnes qui pourraient avoir quelques effets appartenant à l'Hôtel St Louis, de [illegible] faire parvenir, je leur serai reconnaissant. 13fév—3

## GRAND RABAIS.
NO. 40, ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

LES soussignés offrent en vente au grand assortiment de SOIERIES à 5, 7 et 8 ESCALINS L'AUNE.
11 fév—1m WIOTTE & SALLE.

LE sieur R. MARTY annonce par le présent au public en général et à ses amis, que malgré la catastrophe qui vient de le frapper, il se propose néanmoins de continuer comme par le passé, [illegible] l'hôtel [illegible] autres à loyer, il profite de cette occasion pour remercier le public de la générosité qu'il a fait pendant son [illegible] et pour [illegible]
N. B.—Un nouvel hôtel sera [illegible] rue de Chartres, au Hôtel. 12 fév

MARRONS DE LYON—[illegible] caisses, en bon état, nouvellement débarquées, à vendre à 25 cents la livre au magasin de soussigné. B POUVRIN,
1 fév—10 Encoignure Dauphine et Royale

ON apprendra, sans doute avec plaisir que M. POINTE, Du Portail, peintre, élève de David connu honorablement depuis trois ans à la Nouvelle-Orléans par la ressemblance et le fini de ses portraits, donnera très incessamment et aussitôt qu'il se sera procuré un local convenable, des séances publiques sur le procédé du Daguerréotype, et qu'il exposera aux regards des spectateurs, plusieurs jolies épreuves de vues prises sur les lieux, et entre autre d'une perspective de la ville et du port de la Nouvelle-Orléans prise de l'autre côté du Mississipi. 11f—3

MAGASIN OUVERT AU No. 25, RUE DE CHARTRES,
*Modes de Printemps et d'Eté.*

Les dames sont respectueusement informées par le soussigné venant de recevoir par le navire République, du Havre, quantité de jolis CHAPEAUX pour le printems et l'été, provenant de l'établissement renommé de Mads. Gomeette, à Paris, consistant en capots pour demoiselles et enfans, en lisière, organdi, crêpe et dentelles. DANIEL P. SCANLAN,
12 fév—1m 25, rue de Chartres.

LE Dr. A. RIGAUD a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'établir son domicile, rue St. Pierre, No. 142. 15 années d'une pratique bien connue en Louisiane, sont sa recommandation.—On pourra le consulter chaque jour, dans son bureau, de 3 à 5 heures. 5 fév—8

AVIS.

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société pour exercer l'état d'avocat à la Louisiane, sous la raison de Peyton, Smith & Yergers, et dans l'Etat du Mississippi, sous celle de Yergers, Peyton & Smith, leurs bureaux sont pardevant la Bourse No. 18.

| | |
|---|---|
| *A la Nouvelle Orléans.* | *A Vicksburg.* |
| BALIE PEYTON | GEO. S. YERGER |
| J. WIGHTMAN SMITH | JACOB S YERGER |

1er fév—3m

AVIS AUX HABITANTS.

ON offre à vendre ou à échanger pour une plantation de sucre ou de coton, une propriété située en ville, s'adresser à l'ALFREY & Co, courtiers.
6 fév 32, Canal.

AUX HABITANTS DES ETATS.

LES soussignés ont continuellement dans leur magasin, à l'encoignure des rues Royale et Dumaine, un assortiment de toutes sortes d'articles de groceries, qu'ils vendent à des prix raisonnables.
7 fév LORGILHE & VALETON.

---

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD.
*Vente par le commerce.*
*Grande vente de meuble.*

IL sera vendu à l'encan, mercredi matin, 19 courant à 10 heures, au magasin de meubles de Carson, dans la rue Bienville, No. 53.

L'assortiment le plus beau et le plus complet de meubles qui ait jamais été offert en vente aux Etats-Unis. Le propriétaire quittant les affaires, cette vente se fera sans réserve. Cet assortiment se compose d'armoires élégantes, de bureaux, de buffets, de bibliothèques, de tables de toilette, de lits à dais, à dépliants, en acajou, palissandre et noyer; chaises, bergères, sofas et canapés de toutes sortes; bureaux de compteur, fauteuils à la Napoléon, etc. [illegible]

Le magasin sera ouvert au public le jour qui précèdera la vente. L'encanteur informe le public qu'il a reçu des instructions pour vendre sans réserve.
Conditions à la vente.

PAR A. D. DOMOCOURT.
*Vente sans réserve.*

JEUDI le 20 février 1840, à la salle des bains de la Bourse St Louis, il sera vendu sans réserve les propriétés suivantes:

1o Un lot de terre situé dans le carré du [illegible] Tivoli, rue Bourgogne, entre Hospital et Quartier, ayant [illegible] pieds de face [illegible] [illegible] [illegible]

Un nègre nommé [illegible] MARTIN, [illegible] crédit, en billet endossés [illegible]

Les acquéreurs seront tenus de donner leurs [illegible] la vente, et le vendeur se réserve le droit de les rejeter s'il ne lui convient pas [illegible]
17 fév—21, 24, 26, 27

PAR L. A. GARIDEL.
*Vente de Syndic.*

IL sera vendu le mardi, 17 mars 1840, à midi précis, à la Salle de bains, [illegible] St. Louis en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse, en date du 10 janvier 1840, l'esclave suivant, abandonné par E. Pingues à ses créanciers:
Un nègre nommé MARTIN, âgé d'environ 18 ans, occupant aux travaux d'une pharmacie.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets à la satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance portera un intérêt à raison de 10 pour cent l'an jusqu'à parfait remboursement. Cette remarque portera ses effets sans [illegible] à consentir le paiement d'aucun billet.

L'acte de vente sera passé pardevant Lst. que T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Les clauses qui devront régir l'adjudication des conditions de la vente seront réglées.
15 fév—4, 1jo

O. LECERF,
*Marchand de Vin et Eau-de-Vie, Liqueurs, &c.*
*Rue Royale, No. 187, entre Toulouse et St. Pierre*
NOUVELLE-ORLEANS

A VENDRE
UNE HABITATION ETABLIE EN SUCRERIE.

ELLE est située sur la rive gauche du Mississipi, à huit milles environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et présente 30 arpents de face au fleuve. Sur cette étendue du côté d'en haut, tenant à Monsieur R. Ducros, vingt-huit [illegible] de profondeur jusqu'au lac Borgne, et [illegible] vers le bas [illegible] arpens d'une grande profondeur, ou bois, voir tous jusqu'au même lac. L'entreprise de ces points, va 80 arpents en profondeur et se terminent au lac Borgne d'où à part d'une limite les prairies du lac Borgne à l'ouest, par un assortiment en sucrerie du premier [illegible]

La habitation [illegible] [illegible]

Les établissemens de sucrerie [illegible] usine de [illegible] vapeur et [illegible] [illegible]

[illegible] conditions de [illegible] s'adresser à Mr. C. CHIAPELLA, en ville, à MM. A. & W. CAVELIER.
[illegible]—21, 3, 10, 14 et 17 fév.

EXTRAIT COMPOSE DE SALSEPAREILLE ET DE BAUME DE COPAHU.
PAR THORN.

RECOMMANDÉ par la Faculté de Médecine, à Londres, [illegible] [illegible] [illegible] &c. &c. &c.

[illegible]

FAITS QUI LES RECOMMANDENT

[illegible]

Nouvelle-Orléans, rue [illegible]

Se vend chez WM. BERGER, [illegible] Nouvelle-Orléans, rue St. Louis, No. [illegible]

A l'honneur d'offrir ses services pour l'achat et la vente de marchandises [illegible] et en [illegible] de tous les produits de l'Ouest [illegible]

Des marchandises de toute espèce achetées et vendues par commission, des ventes faites par commission en gros et en détail, sur échantillons ou dépôt des objets, et à la demande des consignataires seront aussi par la voie de la vente publique la moyennant la commission légale usuelle.

Des marchandises de tout genre seront aussi reçues en consignation dans les magasins vastes et convenables.

Cet établissement nouveau dans son genre en cette ville sera ouvert aux affaires locales, offrira de grandes facilités au public et particulièrement aux négocians, aux acheteurs et vendeurs, aux correspondants de l'étranger et de l'intérieur, qui pourront venir en acheter des assortiments, et factures, importe que le leur importance leur voudra, sa maison sera mettant à l'avantage et en valeur [illegible] [illegible] en sorte que le [illegible]

[illegible] rapport aux affaires de douane, de navires et d'expéditions maritimes et autres.

Une bonne réputation, une parfaite connaissance des affaires commerciales et locales, de l'activité et de l'intégrité, toutes avec référence, respectables suivantes, présenteront des titres suffisants pour mériter le patronage public que sollicite respectueusement
WM. BERGER.

REFERENCES
*Messieurs*

| | |
|---|---|
| Fred. Frey | Blanchard, Ebner & Co |
| J. B. Perrault, | F. Gaudé & Co. |
| Jules Mossy, | Hermaut Frères. |
| J. H. Field & Co. | E. Johns & Co. |
| H. C. Cammack & Co | J. N. Rizzio. |

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1840. 6j—1m,3j

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue Apolline Laidaud, d'avoir à présenter leurs réclamations sous dix jours à dater de la présente publication, et tous ceux qui peuvent devoir à ladite succession sont requis de régler entre les mains du soussigné dans le plus bref délai.
Nouvelle Orléans, ce 4 février 1840.
A. BELLEAU, curateur.
6 fév—10 Enc. Lafayette et Nouvelle Levée.

A VENDRE—Un petit lot de peintures d'Italie.
14 fév CARDOZO & MURPHY,
Enc. Gravier et Tchoupitoulas.

---

## VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Cargaison du brick Léandre de Palerme.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, 15 courant, à 4 heures P. M. sur la Levée, en face du magasin aux tabacs, la cargaison du brick Léandre, de Palerme, composée de:
203 caisses raisins M. R.
[illegible]
160 do amandes à la princesse.
100 barils do.
40 barils amandes ombre sans [illegible]
150 caisses macaroni.
100 boîtes pruneaux.
10 quarts de baril [illegible] huile douce.
50 caisses grains d'oranges.
[illegible]
[illegible]
Conditions à la vente. 15 fév

PAR B. BEKES.
GRANDE VENTE DE QUINCAILLERIE.

IL sera vendu sans réserve, le lundi, 2 mars prochain, l'assortiment de quincaillerie du magasin formant l'encoignure des rues Gravier et Nelle Levée, comprenant tous les articles nécessaires pour l'assortiment complet d'un établissement de ce genre en gros.

Conditions—Au-dessous de $500 comptant, de $500 à $1000, 4 mois, de $1000 à $1500, 6 mois et au-dessus de $1500, 6 mois en billets endossés à satisfaction.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu aujourd'hui, 15 février, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, en face de l'hôtel de la Monnaie, un débarquement du navire Roman, de Bordeaux,
30 barriques Vin St. Estèphe.
Conditions, à la vente. 15 fev

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu lundi, 17 courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, en face de la rue de l'Hôpital,
250 barils ciment, en débarquement du navire Orleans. 15 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi, 17 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20: Un bel assortiment complet de coutellerie, consistant en couteaux à manches en corne de cerf, de l'ivoire, du noir, en argent, fourchettes de table, et couteaux de chasse, etc.; ainsi qu'un assortiment de coutellerie des [illegible] [illegible] et de peche supérieure, et un lot de parfumerie. 15 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 18 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, en face de l'hôtel des monnaies, la cargaison de la barque Roman, de Bordeaux, se composant de
40 demi pipes eau de vie de Cognac de J J Dupuy
[illegible] boiteaux vins à l'huile,
78 caisses cerises à l'eau de vie;
40 paniers anisette;
[illegible] barriques vin de Montferrand 1836;
[illegible] do do do 1836;
[illegible] do do do de différentes marques,
[illegible] caisses vin de St. Julien;
[illegible] do do St. Estèphe. 15 fev

PAR DUTILLET & GUERAULT.

Jean André Roux, contre ses créanciers.—Il sera vendu le mercredi 26 février 1840, à 10 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Urbain et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 janvier 1840,
Un lot de marchandises sèches, drogues, comptoir, tables, etc. etc. [illegible] tout composant le fonds de magasin de feu Jean André Roux, abandonné par lui à ses créanciers.
Conditions—Comptant.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Magasin rue de Chartres, No. 107.
*Terrains du Faubg. au Faubourg Tremé.*

JEUDI prochain, 20 du courant, au Hôtel du Bâtiment de la Bourse, rue St. Louis, à midi, il sera vendu pour clore un compte, CINQ TERRAINS, situés rue des Ursulines, entre la rue Robertson et Villeré, formant les lots [illegible] Nos. 5, 9, 10, 11, [illegible]
Conditions—Un dixième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente chez Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

*Vente de mules.*
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu lundi, 24 courant, à 10 heures du matin, au dehors du 128, sur la Vieille Levée, par ordre des syndics provisoires de S. C. Paissato, ainsi que les [illegible] des [illegible]
Toutes les marchandises dudit insolvable comprenant des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] seront connues à la vente. 14f

BEAUX ARTS.
PAR JOSEPH A. BEARD.

IL sera vendu mardi, 18 courant, à midi, à l'Hôtel de la rue de Chartres, le magnifique de la VENUS DE MEDICIS, et [illegible] [illegible] [illegible] vase d'albâtre. [illegible]—Conditions: Comptant. 14f

PAR J B BLACHE.

[illegible] sera vendu lundi, 17 courant, à 10 heures et demie, dans la rue du Canal, entre les rues du Magasin et de la Levée,
[illegible] barils ciment, marque Oerland. 14f—3

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mardi, 18 courant, à 11 heures, à l'Encan J. Tatersall, rue St. Charles:
16 jeunes vaches laitières, ainsi que [illegible] cheval et [illegible] de voiture, des voitures, etc.
Les personnes qui ont des animaux à faire vendre sont priées de les amener avant 10 heures A. M.
13 fév

*Vente publique de maisons au cœur de la ville, et de Bains de la Banque de l'Union.*

ATTENTION du public est demandée pour la vente de trois belles et bonnes maisons, à trois étages, réunies, situées au coin des rues de la Douane et Bourbon, l'une faisant front sur la rue de la Douane, lesquelles maisons sont louées pour $3,140 par an. Elles seront vendues au même temps que 200 actions de la Banque de l'Union. Les termes qui seront très avantageux seront annoncés le jour de la vente, vendredi le 21 février courant, à la Bourse St. Louis, à midi.
Vente positive.
13 fev—b A. L. FERNET.

Vente à l'encan d'Esclaves de valeur.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu samedi, le 15 courant, à midi, à la salle de bains de l'hôtel St. Louis.
Un lot de nègres de valeur comprenant des nègres de première classe, des blanchisseuses et repasseuses et des domestiques de maison, des cochers, des [illegible], des nègresses et des [illegible]. [illegible] plus grands détails seront donnés le jour de la vente. 13fév

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mercredi 18 du courant, à 4 heures, sur la Levée, à l'extrémité de la rue Lafayette, et pour compte de qui il appartiendra:
75 balles coton avarié vendu par ordre et sous l'inspection des gardiens du port.
Conditions—Comptant.

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu, samedi prochain, 15 février 1840, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan et sous l'inspection des gardiens du port, le compte de qui il appartiendra:
Sept balles couvertures françaises de 3 points, ainsi du dit de-6 points (lices) importées et avariées à bord de la barque Gange, capitaine Boyer, venant de Bordeaux. 13 fev

PAR HEWLETT ET CENAS.
*Vente de Toiles d'Emballage avariées.*

IL sera vendu, Vendredi 14 à 11 heures, dans la [illegible] Gravier, No. 84:
11 Balles Toiles d'Emballage de l'Inde, avariées à bord, [illegible] de [illegible] [illegible] et vendues par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 10 fev

PAR L. A. GARIDEL.

IL sera vendu le samedi, 15 février 1840, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 janvier 1840, sous la diligence de Mr. P. Mermolde, syndic des créanciers de J. Salvetat, l'esclave suivant, abandonné par le dit à ses créanciers,
SALLY, négresse âgée de 18 ans.
Conditions de la vente, Comptant.
L'acte de vente sera passé par Phi. Lacoste, notaire public aux frais de l'acquéreur.
21 jan—10 et 25j et le 1, 8 et 15f.

PAR P. DI BERTRAND.

Il sera vendu, Jeudi 20 courant, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse de Cité, une négresse nommée HENRIETTE, 20 ans, excellente domestique, cuisinière, [illegible] blanchisseuse et repasseuse, [illegible] la connaissance [illegible] [illegible]
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets portant intérêt à raison de 10 pour cent l'an [illegible]
Acte de vente pardevant Ducatel, notaire public.
11 fev—3—11, 15 et 20

PAR A. L. FERNET.
Bureau No. 21 rue Conti.

IL sera vendu mercredi le 19 du courant, à la Bourse St. Louis:
Une négresse d'environ 19 ans, sachant faire un peu de cuisine et parlant anglais et français. Son acquéreur devra la présenter aux salles de prévôt par cause de départ.
[illegible] comptant.
L'acte de vente pardevant Ch. Davis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 fev

*Vente d'une Distillerie en bon état.*
Située rue du Bassin.
PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu Samedi prochain, 15 du courant, à midi, à la Bourse de cité, rue St. Louis:
UNE DISTILLERIE établie sur un lot de terre, rue du Bassin, mesurant 62 pieds 9 pouces à la rue du Bassin, sur une profondeur de 128 pieds jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle il y a une même façade qu'à la rue du Bassin.
Sur ce lot se trouve deux magasins en briques, couverts en ardoises, et ensemble les ustensiles, tels que: alambic, fondoirs, pompes etc. nécessaires à l'exploitation de la distillerie; aussi: logements, cuisine, [illegible] hangars etc.

Le tout peut être loué à raison de $1200 par an.
Conditions—$1000 piastres comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
N. B. Les banquettes ont été récemment faites en briques tant sur la rue du Bassin que sur la rue Franklin. 10fev

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 15 du courant, à la Bourse St. Louis, un lot de terre situé dans la 3me municipalité, mesurant 22 pieds 6 pouces, mesure américaine à la rue St. Ferdinand, sur 100 pieds de profondeur, et une maison à la Levée et Moreau, face à la rue Victoire, avec une maison en briques à deux étages, construite par la compagnie des architectes.
Conditions—$1500 comptant, $1500 à six mois et balance à 12 mois avec endossement à la satisfaction du vendeur. Cette propriété sera vendue à l'adjudication, si l'on se présente avant le jour désigné et ceux [illegible] pour examiner la maison en s'adressant à [illegible] 10fev

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société de Beard & Kendig est dissoute à dater d'aujourd'hui, par consentement mutuel. Les affaires de la société seront réglées par Joseph A. Beard, encanteur.
JOSEPH A. BEARD,
BENJ KENDIG.
Nouvelle Orléans, 10 février 1840.
11 fev—6

LES affaires d'encan et de commission seront conduites, comme par le passé, par J. A. Beard en son propre nom, et il espère par ses connaissances et le système qu'il a établi dans ses affaires, mériter la continuation de l'encouragement qu'on lui a libéralement accordé jusqu'ici. 11 fev—6

A VENDRE par cause de départ—Meubles français, un secrétaire, une commode avec dessus de marbre, bois de lit, table de nuit, 6 chaises, le tout en acajou très beau, une table à rallonge pour 18 personnes, une très grande glace; le tout arrivant de France chez M. Tavernier, rue St. Philippe, No. 40, entre Royale et Condé. 5 fev—10

CHIEN PERDU—Une récompense de $10 sera donnée à celui qui ramènera chez M. Gardette, rue Royale entre Toulouse et St. Pierre. Le chien CATON, setter pace et blanc, âgé d'environ 2 ans. 12f—6